

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture du Québec et celui de l'Ontario nous ont présenté ces instances, mais je répète qu'à elle seule cette initiative ne suffirait pas à remédier à l'horrible situation qui découle de la répartition des contingents par les provinces. Cela n'éliminera pas certains des problèmes des producteurs. Le député sait sans doute que certains producteurs sans contingent officiel produisent du lait depuis deux ans sur les conseils de la commission provinciale de commercialisation du lait qui leur a dit: «Ne vous en faites pas au sujet d'un contingent, on vous en accordera bien un.» Elle les a laissés s'endetter en agissant ainsi et elle veut maintenant que je les sorte du pétrin. Si le député laisse entendre que je suis entièrement responsable de la situation, alors j'espère qu'il donne en même temps à entendre que j'ai entière autorité. Or tel n'est pas le cas à l'heure actuelle, parce que nous les laissons diriger leurs propres affaires.»

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND RÉDUIRE LA PRODUCTION EN FORÇANT LES PRODUCTEURS À LA FAILLITE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre sait parfaitement bien que le gouvernement a pour objectif de réduire la production, et qu'ainsi il oblige la disparition d'un certain nombre de producteurs qui devront faire faillite, le ministre dirait-il à la Chambre si c'est vraiment là le moyen que le gouvernement entend prendre pour réaliser son objectif?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a mal interprété les faits. J'aimerais qu'il se renseigne sur le fonctionnement de la Commission canadienne du lait. Ce sont les associations de producteurs qui prennent les décisions sur la façon de répartir les contingents, et ces décisions n'ont pas toutes été heureuses. C'est pourquoi les cultivateurs se plaignent des inégalités qui existent. L'an dernier certains producteurs laitiers ont accru leur production de moins de 5 p. 100; d'autres, par contre, l'ont accrue jusqu'à 80 p. 100, et c'est là l'injustice. Nous avons demandé une hausse de la production de 5 p. 100 et nous en obtenons une de 15 p. 100, alors que nous n'avons ni le marché ni l'entreposage nécessaires pour cette production. Nous dépensons des millions de dollars en intérêts et en frais d'entreposage. Je suis sûr que le député ne tient pas à ce que la situation continue ainsi. Si le député veut que les pouvoirs soient dévolus au ministre de l'Agriculture, qu'il l'avoue et qu'il dise aux provinces de confier ces pouvoirs au gouvernement fédéral.

● (1420)

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE EN FAVEUR DES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question supplémentaire, et elle

Questions orales

s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à ce qu'il a annoncé la semaine dernière. Comme bien des cultivateurs sont acculés à la faillite, et que le Syndicat des cultivateurs a déclaré ce matin que les cultivateurs subissent actuellement une perte nette de revenu de 20 à 100 p. 100, le ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance que dans sa déclaration la semaine prochaine il annoncera des mesures visant essentiellement à fournir une aide financière immédiate aux producteurs de lait?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député est sûrement motivé par de bonnes intentions, mais encore une fois, je n'ai pas les pouvoirs voulus pour redresser toutes les injustices qui existent. On y a remédié en partie. Ce qui importe, c'est que le producteur de lait respecte son contingent. Ils font tous ce qu'on leur a demandé de faire. Il reste qu'ils sont les producteurs de lait de transformation les mieux payés au monde. Nous avons un système de répartition par province des quotas mais le problème, c'est que certaines provinces encouragent la production sans aucune consultation, contrairement à ce que nous leur disons depuis avril dernier. Elles sont donc en partie responsables. Je ne suis pas le seul responsable et ce que je pourrais décider ne saurait remédier au problème. Si nous abandonnions complètement notre système actuel de quotas et si nous supprimions complètement le \$8.60, il y aurait encore des gens qui seraient en difficulté.

Nous avons consenti au total, je crois, entre 1200 et 1400 prêts de crédit agricole. La chose est mentionnée dans le compte rendu des séances du comité de l'agriculture. Nous avons déposé ces chiffres au comité et avons remis un état du nombre de bénéficiaires de ces prêts. Nous avons convenu de ne pas procéder à la perception de ces fonds. Je suis persuadé que si nous nous donnons tous la main, les associations de producteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, nous pouvons résoudre ce problème, plutôt que d'adopter, par exemple, la façon suggérée par le critique à la consommation de l'opposition officielle qui a dit que je versais trop d'argent aux producteurs laitiers.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: C'est faux et vous le savez. Je n'ai jamais dit cela.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le même discours à l'extérieur il y a quelques minutes.

Une voix: Pourquoi n'écoutez-vous pas?

M. Nystrom: J'ai écouté souvent, mais je n'ai pas obtenu de réponse à ma question. Comme le ministre doit faire une annonce la semaine prochaine, je voudrais savoir s'il peut assurer aux producteurs laitiers au Canada qu'une assistance financière leur sera immédiatement accordée. Comme nombre d'entre eux ont des dettes à acquitter, certains envers la Société du crédit agricole et d'autres organismes canadiens, une assistance financière leur sera-t-elle accordée immédiatement?